

# La pêche de loisir : une opportunité pour les territoires, une vigie pour les cours d'eau

La pêche de loisir, activité particulièrement prisée par les Français, est une activité économique, touristique, écologique, sociale à la confluence de tous les enjeux autour de la question de l'eau.



**Claude ROUSTAN,**

président de la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique (FNPF)

**> EN RESUMÉ :** La pêche de loisir est une activité particulièrement prisée par les Français : pratiquée par 1.4 million d'adeptes, elle bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel et varié de plusieurs centaines de milliers de kilomètres, de lacs et plans d'eau. Elle nécessite au demeurant très peu d'investissements collectifs, alors qu'elle présente de nombreux avantages individuels et contribue fortement au dynamisme des territoires. Ces dernières années la pêche est étroitement associée aux grandes évolutions de notre société et constitue une composante essentielle des acteurs de la politique de l'eau en France. Activité économique, touristique, écologique, sociale elle est à la confluence de tous les enjeux autour de la question de l'eau.

La pêche a, pendant très longtemps, été considérée comme une activité exclusivement nourricière et individuelle. Elle a subi de nombreuses transformations sous l'impulsion des grandes évolutions de la société française.

## Un réseau associatif dense, structuré et agissant pour l'intérêt général

Le 30 décembre 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques<sup>1</sup> consacre la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique (« FNPF »), en lui reconnaissant le caractère d'établissement d'utilité publique. Celle-ci regroupe **94 fédérations départementales** coordonnant un réseau de **3 700 associations** locales de pêche agréées (AAPPMA), témoins actifs de la qualité des cours d'eau, de leur biodiversité et acteurs de la gestion du loisir pêche pratiqué par **1,4 million de pêcheurs amateurs**.

La loi confie à la FNPF la mission de **représenter ses fédérations** départementales adhérentes et de coordonner leurs actions. Elle est également chargée de **promouvoir et défendre la pêche de loisir aux lignes**, aux engins et aux filets. Elle participe à la **gestion durable du milieu aquatique et contribue, notamment financièrement**, à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole, ainsi qu'à des actions de formation et d'éducation à l'environnement.

Dans cette perspective, la FNPF siège dans de nombreuses instances relatives à la concertation environnementale (Comité national de l'eau, Comité national de la transition écologique et Comité national de la biodiversité). Elle est également représentée au CESE (Conseil économique, social et environnemental)

et au conseil d'administration de l'OFB (Office français de la biodiversité). Les fédérations départementales siègent essentiellement dans les CODERST et les instances de bassins (comités de Bassin, agences de l'eau et CLE de SAGE).

Le réseau associatif pêche est l'interlocuteur privilégié du ministère chargé de l'Environnement et de l'Agriculture.

## Les moyens d'actions de la pêche de loisir

Le réseau associatif est riche de plus de **40 000 bénévoles actifs** au service des différentes missions d'intérêt public (nettoyage des rivières, travaux, surveillance, sensibilisation à l'environnement) et de plus de **1.200 salariés répartis sur l'ensemble du territoire**.

La FNPF et son réseau de structures affiliées sont dotés de moyens financiers pérennes et affectés à leurs missions d'intérêt général. En effet, tout pêcheur adhérent s'acquiesse de différentes cotisations statutaires qui abondent chacune des strates du réseau pyramidal. Le prix de la carte de pêche oscille entre 10 et 100 euros environ suivant la carte choisie. Ce système d'adhésion obligatoire permet de drainer environ 100 millions d'euros directement affectés aux missions statutaires et à la fiscalité de l'eau (redevances agences de l'eau, baux de pêche du domaine public, par exemple).

Ainsi, ces cotisations permettent à la FNPF de consacrer 60 % de son budget à des aides à des emplois techniques

**Le 30 décembre 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques consacre la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique (« FNPF »), en lui reconnaissant le caractère d'établissement d'utilité publique.**



© FNPF

(ingénieurs, chargés de missions aquatiques, agents de développement, animateurs...).

Elle soutient également les missions d'intérêt général dévolues aux fédérations départementales en particulier les études de connaissances, les travaux sur les rivières et plans d'eaux et la surveillance de notre patrimoine commun...

### Une activité de loisir très réglementée au bénéfice de la biodiversité

*La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. La protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément (Art. L. 430-1 du code de l'environnement).*

La réglementation de la pêche, particulièrement minutieuse, vise essentiellement à assurer la protection optimale de la ressource piscicole commune en édictant des règles sur la taille de capture, les quotas, les jours et heures de pêches mais également en réglementant les instruments de pêche interdits et autorisés. Chaque fédération départementale édit un plan de gestion de la ressource piscicole (PDPG) dans lequel elle réalise différents diagnostics techniques des écosystèmes aquatiques et de la biodi-

versité inféodée avant d'entreprendre des actions de renaturation ou des travaux sur le milieu naturel. Ce document de gestion est élaboré en étroite concertation avec le préfet.

Par ailleurs, un schéma départemental de développement du loisir pêche (SDDLDP) est élaboré notamment pour promouvoir et développer le loisir pêche dans le département. Ce document prévoit en particulier les partenariats indispensables (collectivités locales et partenaires privés), la nécessaire harmonisation de la réglementation et son contrôle, des hébergements qualifiés et la labellisation des parcours de pêche.

### Les pêcheurs : des hommes de toutes générations et de toutes catégories sociales connectés à la nature

Pratiquée par 1 400 000 adhérents, la pêche de loisir en eau douce est une activité essentiellement masculine : 97 % d'hommes. Les pêcheurs n'appartiennent pas à une génération en particulier, chacune des classes d'âge étant équitablement représentée. Toutes les catégories socio-professionnelles y sont fidèlement représentées.

Les motivations les plus fréquentes sont le bien-être qu'elle procure et notamment la sensation de détente, le contact avec la nature, et bien entendu le plaisir de la capture.

Pratiquant plusieurs jours par an, les pêcheurs ciblent en priorité les truites, les brochets et sandres mais également la friture (ablette, goujon, gardon) et les carpes.

En 2014, la FNPF a réalisé une étude socioéconomique d'une partie importante de sa filière. Menée par le cabinet BIPE<sup>2</sup>, elle a permis de mettre en perspective un véritable écosystème économique et institutionnel au service non seulement des territoires mais également de la société et de l'environnement.

### La pêche de loisir : un véritable atout économique pour nos territoires

Aux termes de cette étude réalisée auprès de 8 000 pêcheurs de toute la France, l'impact économique total de **l'activité est évalué à plus de 2 milliards d'euros**.

On retrouve dans l'impact global les dépenses directes (matériels de pêche et matériels connexes), indirectes des fournisseurs ou induits des salariés de la filière.

À noter un poids particulièrement marqué des dépenses liées aux déplacements, aux hébergements et à la restauration des pêcheurs.

En moyenne, hors coût lié à l'acquisition de la carte de pêche, **les pêcheurs dépensent en moyenne 681 euros/an pour leur pratique habituelle**. Cette dépense moyenne n'intègre pas celles liées spécifiquement au tourisme pêche et aux séjours pêche des adhérents qui constituent une véritable opportunité pour les territoires ruraux à raison des dépenses d'hébergement et de restauration. Les dépenses d'hébergement, de transport et de restauration liées aux séjours de pêche sont considérables et estimées à plus de 110 millions d'euros.

### La pêche : une véritable utilité sociale

**Quelque 40 000 bénévoles** sont mobilisés pour le fonctionnement du réseau associatif, soit l'équivalent de 3 500 équivalents temps plein (ETP).

En moyenne les pêcheurs consacrent environ 20 jours par an aux missions d'intérêt général (travaux ou actions pour l'environnement, organisation de



© FNPF

concours de pêche ou autres manifestations, fonctionnement et gestion de l'association, initiations environnementales et surveillance des cours d'eau. Au total, le bénévolat représente 480 ETP pour les fédérations départementales et 3 000 ETP pour les associations locales de pêche.

**Les fédérations départementales gèrent en moyenne 2 700 km de rives** soit, au total, l'équivalent de la moitié des 540 000 km de rives du réseau hydrographique français.

Tous les ans, ce sont en moyenne **1 100 km de rives qui sont réhabilitées et 710 interventions ponctuelles** qui sont menées.

Au total, les dépenses en travaux de restauration écologique et physique des cours d'eau des structures associatives de pêche sont estimées à 15-20 M d'euros. Sans l'apport de ces financements privés et les bénévoles des associations de pêche, la protection et la restauration du milieu auraient un coût bien supérieur et devraient être portées par les collectivités.

### Focus sur le garde-pêche particulier

Le garde-pêche particulier est un citoyen que le propriétaire d'un droit de pêche charge de surveiller. Après une formation notamment sur la législation et la pêche, il est agréé par le préfet et prête serment au tribunal d'instance avant de remplir ses missions.

Il a essentiellement vocation à contrôler le respect par les pêcheurs de la réglementation et à les sensibiliser.

Au nombre de 4 000 en France les gardes-pêche exercent une véritable mission d'intérêt général et constituent un réseau de sentinelles précieux (pollutions, déchets, incivilités etc.).

### Focus sur l'éducation à l'environnement

Qu'il s'agisse d'éducation à l'environnement des élèves ou de formations des personnes plus âgées, les fédérations départementales de pêche ont largement investi le champ de la sensibilisation à l'eau, bien commun.

Plus de **100 000 personnes sont ainsi touchées par ces actions** notamment le public scolaire grâce à une convention avec le ministère de l'Éducation nationale. ■

<sup>1</sup> Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

<sup>2</sup> <https://www.federationpeche.fr/234-autres-publications.htm>

***Celle-ci regroupe 94 fédérations départementales coordonnant un réseau de 3 700 associations locales de pêche agréées (AAPPMA), témoins actifs de la qualité des cours d'eau, de leur biodiversité et acteurs de la gestion du loisir pêche pratiqué par 1,4 million de pêcheurs amateurs.***